



## Pourquoi devez-vous remplir ce formulaire?

Les renseignements d'un compte d'un contribuable, d'un compte d'une fiducie ou d'un compte T5 sont confidentiels. Vous devez remplir ce formulaire si vous voulez que l'Agence du revenu du Canada (ARC) communique avec une autre personne (telle que votre époux ou conjoint de fait, un autre membre de votre famille, un ami ou un comptable) qui agirait comme votre représentant pour la gestion de vos affaires fiscales.

L'ARC traitera seulement les formulaires complétés; tous les formulaires incomplets ne seront pas traités.

**Vous** ou **votre représentant légal** (lisez « Qu'est-ce qu'un représentant légal? » sur cette page) devez remplir et signer ce formulaire.

## Ce formulaire s'applique-t-il aussi à vos comptes d'entreprise?

Non. Pour les comptes de numéro d'entreprise, utilisez le formulaire RC59, *Consentement de l'entreprise*.

## Qu'est-ce qu'un représentant légal?

Un **représentant légal** est un exécuteur testamentaire ou un administrateur de la succession du contribuable, une personne avec une procuration, un tuteur, ou fiduciaire ou dépositaire de comptes de fiducie. Cette personne n'a pas à remplir ce formulaire pour que son nom apparaisse dans votre compte comme représentant légal, mais elle doit faire parvenir au centre fiscal approprié une copie du **document juridique complet** qui l'autorise à agir en cette qualité.

## Autoriser un représentant

Lorsque vous donnez l'autorisation à un représentant, il peut agir en votre nom pour la gestion de vos affaires fiscales selon le niveau d'autorisation que vous lui accordez, pour l'année ou les années d'imposition que vous précisez. Les affaires fiscales comprennent les renseignements qui se trouvent dans votre déclaration de revenus.

Pour des raisons de sécurité, si votre représentant communique avec nous ou se présente à nos bureaux, nous lui demanderons de s'identifier. Après avoir confirmé l'identité de votre représentant et avoir vérifié qu'il apparaît à votre dossier en tant que votre représentant, nous lui demanderons des renseignements précis concernant :

- votre avis de cotisation, votre avis de nouvelle cotisation ou d'autres documents fiscaux;
- le contenu de votre déclaration de revenus.

Vous pouvez autoriser plus d'un représentant. Toutefois, vous devez remplir un **formulaire T1013 distinct** pour chaque compte et chaque représentant.

Vous pouvez demander ou annuler l'autorisation d'un représentant en fournissant les renseignements demandés en ligne au moyen du service « **Autoriser mon représentant** » de **Mon dossier** à [www.arc.gc.ca/mondossier](http://www.arc.gc.ca/mondossier).

Vous pouvez également modifier en ligne les renseignements d'un représentant existant au moyen de **Mon dossier** ou en remplissant un nouveau formulaire T1013. Par exemple, si votre représentant actuel n'a pas l'accès en ligne et que vous désirez donner à l'ARC l'autorisation de communiquer avec celui-ci en ligne, vous devez remplir un nouveau formulaire d'autorisation puisque l'accès en ligne n'est pas automatiquement accordé lorsque l'entreprise, le particulier ou le groupe s'inscrit au moyen du service « Représenter un client ».

**Vous n'avez pas à remplir un nouveau formulaire chaque année s'il n'y a aucun changement.**

## Partie 1 – Renseignements sur le contribuable

Inscrivez votre numéro de compte et votre nom. Si vous êtes un particulier, inscrivez soit votre numéro d'assurance social (NAS), votre numéro d'identification temporaire (NIT) ou votre numéro d'identification-impôt (NII). Sinon, inscrivez votre numéro de compte de fiducie ou le numéro d'identification du déclarant T5.

## Partie 2 – Renseignement sur le représentant et autorisation

### Section A – Autoriser l'accès en ligne (qui comprend l'accès par téléphone, en personne et par écrit)

Pour les comptes de fiducie, le représentant aura accès à toutes les années du compte. Cependant, il n'aura pas l'accès en ligne.

En remplissant la section A, vous autorisez votre représentant à communiquer avec l'ARC au moyen de nos services **en ligne** ainsi qu'au **téléphone**, en **personne** et par **écrit**. Votre représentant aura accès à toutes les années d'imposition.

#### Remarque

Vous devez fournir l'**ID Rep** et le nom de votre représentant et le nom s'il est un particulier, l'**ID Groupe** et le nom s'il s'agit d'un groupe de représentants ou son **numéro d'entreprise** (NE) et le nom s'il s'agit d'une entreprise.

Si vous autorisez votre représentant à l'accès en ligne et que votre compte comporte une adresse avec la mention « aux soins de », vous recevrez une lettre pour confirmer l'accès en ligne. L'accès en ligne ne sera pas accordé jusqu'à ce que vous ou votre représentant légal appelez l'ARC pour confirmer l'autorisation à l'accès en ligne.

### Section B – Autoriser l'accès par téléphone, en personne et par écrit (pas d'accès en ligne)

En remplissant la section B, vous autorisez votre représentant à communiquer avec l'ARC uniquement par **téléphone**, en **personne** et par **écrit**.

Vous devez fournir le nom de votre représentant si ce dernier est un particulier, le nom de l'entreprise si votre représentant est une entreprise ou le nom de votre représentant et le nom de l'entreprise si vous désirez que l'ARC communique avec une personne en particulier de cette entreprise.

## Niveaux d'autorisation

Il y a deux niveaux d'autorisation que vous pouvez donner à votre représentant. En précisant le niveau d'autorisation, vous contrôlez le type d'accès ou de renseignements que nous divulguons à votre représentant.

#### Remarque

Si vous ne précisez pas de niveau d'autorisation, **nous attribuerons le niveau 1**.

## Niveau 1 – Divulguer

Nous pourrions divulguer à votre représentant des renseignements tels que :

- des renseignements figurant dans votre *Déclaration de revenus et de prestation T1* ou votre *Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3*;
- des modifications effectuées à votre *Déclaration de revenus et de prestations T1* ou à votre *Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3*;
- des renseignements sur vos régimes enregistrés d'épargne-retraite, votre Régime d'accession à la propriété, votre compte d'épargne libre d'impôt et votre Régime d'encouragement à l'éducation permanente;
- des renseignements comptables, y compris les soldes, les paiements sur production, les acomptes provisionnels ou les transferts;
- des renseignements sur vos prestations et crédits (prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, crédit pour la TPS/TVH, prestation fiscale pour le revenu de travail);
- votre état civil (excluant tout renseignement concernant votre époux ou conjoint de fait).

## Niveau 2 – Divulguer / Modifier

Nous pouvons divulguer à votre représentant les renseignements du niveau 1. S'il a le niveau 2, il pourra effectuer des modifications à votre compte. Les modifications comprennent des rajustements aux revenus, aux déductions, aux crédits d'impôt non remboursables et aux transferts comptables.

Votre représentant pourra faire une demande d'allègement pour les contribuables, produire un avis d'opposition ou interjeter un appel en votre nom.

Toutefois, votre représentant **ne pourra pas** changer votre adresse, votre état civil et vos renseignements concernant le dépôt direct.

## Partie 3 – Date d'expiration du consentement

Inscrivez la date d'expiration de l'autorisation donnée à la section A ou B de la partie 2 si vous voulez que l'autorisation se termine à un moment précis. Votre autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que **vous** ou **votre représentant** l'annuliez, qu'elle **atteigne la date d'expiration que vous avez choisie** ou que nous soyons avisés de votre décès.

## Partie 4 – Annuler les autorisations existantes

Vous pouvez annuler immédiatement une autorisation existante en allant à [www.arc.gc.ca/mondossier](http://www.arc.gc.ca/mondossier) ou en nous appelant au **1-800-959-7383**. Vous pouvez aussi annuler une autorisation existante en remplissant les parties 1, 4 et 5 de ce formulaire. Votre autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que vous l'annuliez, qu'elle atteigne la date d'expiration que vous avez choisie ou que nous soyons avisés de votre décès. Votre représentant peut aussi demander par téléphone, en personne, en ligne ou par écrit d'annuler l'autorisation que vous lui avez accordée. Il est important de vous rappeler de chaque autorisation que vous donnez pour que vous puissiez les annuler lorsqu'elles ne sont plus requises.

## Partie 5 – Signature et date

**Pour protéger la confidentialité de vos renseignements fiscaux**, nous n'accepterons ni ne traiterons ce formulaire à moins que **vous** ou **votre représentant légal** ne l'ayez signé et daté.

Si vous signez ce formulaire en tant que **contribuable**, vous devez le **signer** et le **dater**.

Si vous signez ce formulaire en tant que **représentant légal** (exécuteur testamentaire ou administrateur de la succession du contribuable, personne avec une procuration, tuteur ou fiduciaire ou dépositaire d'une fiducie) vous devez **cocher** la case vous identifiant comme le représentant légal, puis **signer** et **dater** le formulaire. Si ce n'est pas déjà fait, vous devez envoyer une copie du **document juridique complet** qui vous donne l'autorité d'agir en cette qualité au centre fiscal approprié.

Si **deux ou plusieurs** représentants légaux agissent conjointement au nom du contribuable, **chaque** représentant légal doit signer la partie 5 du formulaire.

Ce formulaire doit être reçu par l'ARC **dans les six mois** suivant sa date de **signature**. Sinon, il ne sera pas traité.

## Où envoyer ce formulaire dûment rempli?

Envoyez ce formulaire dûment rempli à votre centre fiscal de l'ARC, à l'adresse indiquée ci-dessous. Si vous ne savez pas lequel est votre centre fiscal, consultez votre dernier avis de cotisation ou avis de nouvelle cotisation. Vous pouvez aussi le trouver sur d'autres avis émis par l'ARC.

Centre fiscal de St. John's  
CP 12071 succ. A  
St. John's NL A1B 3Z1

Bureau des services fiscaux  
de Sudbury  
1050, avenue Notre-Dame  
Sudbury ON P3A 5C1

Centre fiscal de Summerside  
103-275, chemin Pope  
Summerside PE C1N 6A2

Centre fiscal de Winnipeg  
CP 14000 succ. Bureau-chef  
Winnipeg MB R3C 3M2

Centre fiscal de Jonquière  
CP 1900 succ. PDF  
Jonquière QC G7S 5J1

Centre fiscal de Surrey  
9755, boulevard King George  
Surrey BC V3T 5E1

Centre fiscal de Shawinigan-Sud  
CP 3000 succ. Bureau-chef  
Shawinigan QC G9N 7S6

Bureau des services fiscaux  
international et d'Ottawa  
CP 9769 succ. T  
Ottawa ON K1G 3Y4

**Pour les comptes de fiducies :**  
Centre de technologie d'Ottawa  
Agence du revenu du Canada  
Ottawa ON K1A 1A2

## Vos responsabilités

Vous êtes responsable de surveiller et de comprendre les opérations qu'effectue votre représentant en votre nom et de vous assurer que les informations concernant votre représentant sont à jour. En accédant à **Mon dossier**, vous pouvez voir les opérations que votre représentant a effectuées dans votre compte. L'ARC ajoute fréquemment de nouveaux services qui peuvent être accédés par votre représentant. Il est de votre responsabilité de consulter les services et de décider si votre représentant doit toujours être autorisé à vous représenter. Pour obtenir une liste des services disponibles, allez à [www.arc.gc.ca/representants](http://www.arc.gc.ca/representants). Si vous croyez que votre représentant n'agit pas dans votre intérêt, vous devez immédiatement annuler son autorisation d'accéder à vos renseignements.

## Norme de service pour le traitement de ce formulaire

Notre objectif consiste à traiter ce formulaire papier dans les 20 jours ouvrables ou moins suivant sa réception au centre fiscal.

## Voulez-vous en savoir plus?

Pour en savoir plus, visitez le [www.arc.gc.ca](http://www.arc.gc.ca) ou composez le **1-800-959-7383**.

## Utilisez-vous un téléimprimeur (ATS)?

Les utilisateurs d'un ATS peuvent composer le **1-800-665-0354** pour obtenir une aide bilingue, durant les heures normales d'ouverture.



# Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant

**Important :** Si vous avez déménagé récemment, assurez-vous de mettre à jour votre adresse avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) en ligne si vous êtes inscrit à Mon dossier à [www.arc.gc.ca/mondossier](http://www.arc.gc.ca/mondossier), par téléphone au **1-800-959-7383** ou par écrit.

Remplissez ce formulaire pour donner l'autorisation à l'ARC de communiquer avec une autre personne en tant que votre représentant concernant vos affaires fiscales ou pour annuler une ou plusieurs autorisations existantes à votre compte.

En vous inscrivant à Mon dossier à [www.arc.gc.ca/mondossier](http://www.arc.gc.ca/mondossier), vous pourrez donner un accès immédiat à votre représentant, annuler et gérer l'autorisation de vos représentants à l'aide du service « Autoriser mon représentant ». Vous pouvez aussi autoriser un représentant ou annuler son autorisation en remplissant et en envoyant ce formulaire à votre centre fiscal. Notre objectif consiste à traiter ce formulaire papier dans les 20 jours ouvrables ou moins suivant sa réception au centre fiscal. Pour **annuler immédiatement** l'autorisation d'un représentant, appelez-nous au **1-800-959-7383**.

## Partie 1 – Renseignements sur le contribuable

Vous devez remplir un **formulaire T1013 distinct** pour chaque compte et chaque représentant. Remplissez la ligne qui s'applique.

**NAS, NIT ou NII**

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

**Numéro de compte de fiducie**

Nom de la fiducie : \_\_\_\_\_

**N° d'identification du déclarant T5**

Nom du déclarant : \_\_\_\_\_

## Partie 2 – Renseignement sur le représentant et autorisation

Vous n'avez pas à remplir un nouveau formulaire chaque année s'il n'y a aucun changement. Remplissez la section A ou B, selon le cas.

### A. Autoriser l'accès en ligne (qui comprend l'accès par téléphone, en personne et par écrit)

Lorsque vous remplissez cette section pour autoriser un représentant à accéder à un **compte de fiducie**, il aura accès à **toutes les années** d'imposition. Cependant, il **n'aura pas** l'accès en ligne.

Pour que votre représentant ait un accès en ligne, il doit s'inscrire en ligne au moyen du service « **Représenter un client** » à [www.arc.gc.ca/representants](http://www.arc.gc.ca/representants) et obtenir un ID Rep ou ID Groupe ou inscrire son numéro d'entreprise (NE). Nos services en ligne ne permettent pas de choisir une année précise. Votre représentant aura donc accès à **toutes les années d'imposition**.

**ID Rep**

et Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

**ID Groupe**

et Nom du groupe : \_\_\_\_\_

**Numéro d'entreprise (NE)**

et Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Inscrivez le **niveau d'autorisation** (niveau 1 ou 2) :  Si vous **n'indiquez pas** de niveau d'autorisation, nous **attribuerons le niveau 1**.

Si vous autorisez votre représentant à l'accès **en ligne** et que votre compte comporte une adresse avec la mention « **aux soins de** », vous recevrez une lettre pour confirmer l'autorisation.

**ou**

### B. Autoriser l'accès par téléphone, en personne et par écrit (pas d'accès en ligne)

Si vous autorisez un particulier, inscrivez son nom au complet. Si vous autorisez une entreprise, inscrivez le nom de l'entreprise. Si vous désirez que nous communiquions avec une personne en particulier de cette entreprise, inscrivez son nom ainsi que le nom de l'entreprise. Si vous n'identifiez pas une personne en particulier, vous autorisez l'ARC à communiquer avec **tout employé** de cette entreprise.

**Nom du particulier :** Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

**Nom de l'entreprise :** \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

**Cochez** la case appropriée et inscrivez le niveau d'autorisation :

Toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures)

**Niveau d'autorisation** (niveau 1 ou 2) :

**ou**

Si vous **n'indiquez pas** de niveau d'autorisation, nous **attribuerons le niveau 1**.

Inscrivez la ou les années d'imposition visées (passées et/ou courantes) et précisez le niveau d'autorisation (1 ou 2) pour chaque année d'imposition visée.

<b>Année(s) d'imposition</b>									
<b>Niveau d'autorisation</b>									

### Partie 3 – Date d'expiration de l'autorisation

Inscrivez une date d'expiration, s'il y a lieu. Si vous ne le faites pas, l'autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que **vous** ou **votre représentant** l'annuliez ou que nous soyons avisés de votre décès.

Année	Mois	Jour

### Partie 4 – Annuler les autorisations existantes

Remplissez cette section **seulement** si vous voulez annuler une autorisation existante. Cochez la case appropriée.

Annuler **toutes** les autorisations.

ou

Annuler la ou les autorisations qui ont été données au particulier, au groupe ou à l'entreprise ci-dessous :

ID Rep

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

ID Groupe

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom du groupe : \_\_\_\_\_

Numéro d'entreprise (NE)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

### Partie 5 – Signature et date

Si vous êtes le **contribuable**, vous devez **signer** et **dater** ce formulaire. Si vous êtes le **représentant légal**, vous devez **cocher** la case ci-dessous, puis **signer** et **dater** ce formulaire.

**Je suis le représentant légal de ce contribuable ou de cette succession ou de cette fiducie** (l'exécuteur testamentaire ou l'administrateur de la succession du contribuable, une personne avec une procuration, le tuteur ou le fiduciaire ou le dépositaire de la fiducie).

**Important :** Vous devez envoyer une copie du **document juridique complet** qui vous donne l'autorité d'agir en cette qualité au centre fiscal du contribuable. Lisez la feuille de renseignements ci-jointe pour obtenir les adresses des centres fiscaux.

Si **deux ou plusieurs** représentants légaux agissent **conjointement** au nom du contribuable, **chaque** représentant légal doit signer cette partie.

\_\_\_\_\_  
Nom du contribuable ou de chaque représentant légal en lettres moulées

X

\_\_\_\_\_  
Signature du contribuable ou de chaque représentant légal,  
un parent si le contribuable est âgé de moins de 16 ans, un témoin si le  
formulaire est signé avec une marque

Année Mois Jour

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de la signature

Si votre représentant n'a pas déjà soumis ce formulaire par voie électronique en votre nom, celui-ci doit être soumis **dans les six mois** suivant la date de signature. Sinon, il ne sera pas traité.

BARCODE